

Comité Syndical du 9 juillet 2014

Compte rendu

Le Comité Syndical, dûment convoqué le 01 juillet 2014, s'est réuni le 09 juillet 2014 à 18h30 à communauté de communes des Vallons de la Tour, sous la présidence de M. Joël GRISOLLET

Etaient présents :

WAJDA Daniel	ARNAUD Thérèse	RABATEL Daniel
BALLEFIN Robert	WIRTH Jean-Pierre	ARCHER Jean-Claude
BARRAL-JOANNES Anne-Laure	DOIDY Bernard	DUVERNE Christophe
BERGER Alain	FREMY Didier	REY Eugène
BERGER Dominique	PAGET Jean-Paul	GLAD Laurent
CARRON Michel	BESSION Nathalie	VIAL Martial
COMBEROUSSE Yves	COCHARD Bernard	BOUCHE Christian
DOYEN Eric	MICHAUD Jean-Paul	COQUET Raymond
PELLET Valérie	VERDEL Véronique	REYNAUD Jean-Louis
AIMONETTI Robert	REY Christian	CHABERT Jean-Pierre
GARNIER Eric	CHAVANTON-DEBAUGE Edith	GROS Hubert
BADIN Pascale	FERRARIS Patrick	LAVILLE Christophe
GIROUD Maurice	COQUET Nathalie	SIMONDANT Martial
GRISOLLET Joël	CASTAING Patrick	LAUDE Michel

Assistaient également : Mesdames EVRARD Marie-Christine, MASSARD Emmanuelle et Monsieur SAUTY Pascal

Excusés : Mesdames ARNOLD Annick, SAVELLI Marie-Christine et Messieurs CHRIQUI Vincent, VASSAL Guy, ZIERCHER André, PIOLAT Jean-Christian, PLANTIER Stéphane, GIRARD Thierry, MARCEL Roger

2-

Mme Evrard explique qu'une délibération à part, fait également l'objet d'une délégation au Président, portant sur les demandes de subventions au titre du CDDRA. (subventions de la Région)

Cette délibération est assortie d'un exemple illustrant un premier dossier à déposer pour la réalisation de 6 fiches pédagogiques.

A la question posée sur l'intérêt de ces fiches alors qu'il en existe probablement d'autres déjà réalisées par d'autres SCoT et la nécessité dès lors de mutualiser, Me Evrard précise que ces fiches pédagogiques répondent à 3 objectifs :

- valoriser les opérations des communes du territoire du SCoT,
- préciser à travers ces expériences comment les communes se sont appropriées les prescriptions du SCoT Nord-Isère et leurs déclinaisons à l'échelle d'un secteur communal ; sachant que, d'un SCOT à un autre les prescriptions et les territoires sont différents,
- répondre à la demande de la Région RA, qui après avoir financé des études pré-opérationnelles au bénéfice des communes, souhaite que le syndicat mixte du SCoT puisse rendre compte de ces expériences, à travers des fiches pédagogiques à mutualiser à l'échelle de l'ensemble des communes du SCoT Nord-Isère.

Mme Evrard précise que le budget identifié pour la réalisation de ces fiches correspond au devis fournis par le prestataire de communication du syndicat mixte dans le cadre du marché public qui a été signé. Alors que le contenu de la fiche a été réalisé en interne, le coût concerne pour partie les dépenses d'impression.

Une remarque est faite sur la nécessité ou non de diffuser ces fiches sous format papier. M. le Président indique qu'il conviendra à terme de trouver les meilleurs modes de communication (papier/numérique), il précise à ce sujet qu'un rendez-vous est déjà pris avec le prestataire de communication afin d'appréhender le contenu de la mission plus globale qui a été actée.

Le comité syndical approuve à l'unanimité la délibération autorisant le Président à solliciter des subventions à la Région à travers les programmes des CDDRA VDD et IPA.

b) Délibération d'attribution de délégations au Bureau syndical

M. le Président lit les 2 propositions rédigées dans la note de synthèse préalablement envoyée en soulignant que le 2^{ème} point concerne une délégation au Président notamment pour « *émettre des avis sur les documents et opérations d'aménagement devant être compatibles avec le SCoT, dans les conditions fixées par les articles L. 122-1, R. 122-5 et L. 123-9 du code de l'Urbanisme et pour lesquels l'avis doit être adressé dans un délai d'un mois et l'autorisant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.* » Il précise en effet, que le Bureau ne pourra pas systématiquement se réunir dans le délai imparti.

Le comité syndical approuve à l'unanimité la délibération portant sur les délégations accordées au Bureau syndical et sur la délégation accordée au Président.

Mme Evrard explique le contenu de la note de synthèse sur ce point. Aussi la présente délibération relève avant tout d'une régularisation administrative.

Le comité syndical approuve à l'unanimité la proposition faite d'une adhésion de la CAPI au syndicat mixte du SCoT Nord-Isère pour la totalité de son périmètre.

b) Délibération sur les statuts du Syndicat Mixte du SCoT Nord Isère modifiés en conséquence

Le comité syndical approuve à l'unanimité les statuts modifiés.

Mme Evrard précise que les nouveaux statuts seront adressés aux 8 intercommunalités adhérentes au syndicat mixte, qui devront délibérer dans les 3 mois.

VI – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2013

Mme Evrard présente le rapport d'activité 2013 (envoyé au préalable) sur la base d'un power point projeté en séance. M. Sauty présente ensuite le bilan de la mission SIG. Mme Evrard précise que ce rapport sera adressé aux maires des communes et aux EPCI.

Des échanges ont lieu sur cette présentation notamment sur la réalisation des bilans de POS faite par l'équipe du technique du syndicat mixte. Mme Evrard précise que ce service rendu par l'équipe technique, à la demande des communes, doit permettre non seulement de diminuer le coût d'intervention du bureau d'études, ensuite retenu pour élaborer le PLU, mais surtout d'établir de premiers échanges avec les communes. En effet certaines communes ne souhaitent pas immédiatement s'engager dans la révision de leur document d'urbanisme, et cette démarche permet de construire des relations de confiance et d'échange, concernant les orientations du SCoT et les déclinaisons possibles à l'échelle communale.

A la question posée par M. Doyen, concernant les financements déjà accordés au titre des CDDRA sur les études pré opérationnelles, Me Evrard apporte les éléments dans le compte rendu. (ci-joint en annexe).

M. Frémy indique qu'il conviendra de faire un état des lieux des missions des différents intervenants en matière d'urbanisme auprès des communes.

M. le Président souligne en effet que le contour de la mission du syndicat mixte est à appréhender de façon précise.

M. le Président conclut la séance et remercie les participants et les services.

Il invite les délégués à noter la date du **séminaire de présentation du SCoT** qui aura lieu le **26 septembre 2014 à 18h, salle Equinoxe à la Tour du Pin.**

La séance est levée à 20h45.

Le secrétaire de séance



Alain BERGER